

Zéro tolérance pour les arnaques de location immobilières!

En Finlande dans le milieu immobilier, il y a de plus en plus des locateurs et d'agent qui ont des pratiques frauduleuses et commettent des arnaques. Faites-attention à ces personnes car leurs pratiques sont **illégaux!**

Un agent immobilier douteux est quelqu'un,

- Qui n'est pas un agent immobilier par profession, OU
- Qui travaille pour une agence immobilière MAIS qui n'a pas de licence pour être agent ni le droit de vous louer un appartement, OU
- Qui vous promet de vous trouver un appartement en location SI vous le payez en cash/espèces, OU
- Qui refuse de signer un contrat, OU
- Qui prend votre argent "sous le comptoir", OU
- Qui vous demande de payer un tarif de réservation.

Un locateur/propriétaire douteux est quelqu'un,

- Qui essaye de vous louer un appartement qui n'existe pas, OU
- Qui vous loue un appartement qu'ils n'ont pas le droit de vous louer, OU
- Qui vous fait louer sans contrat, OU
- Qui vous loue un appartement ou un espace non-habitable/insalubre, OU
- Qui insiste que vous fassiez un marché ou que vous payiez une caution avant de voir la location, OU
- Qui vous loue seulement un lit ou un canapé.

Si vous louez un appartement à travers un agent immobilier douteux, vous payez quelqu'un qui pratique illégalement la profession d'agent donc en conséquence n'est pas en mesure de vous demander de l'argent. Cela peut vous causer des problèmes financiers et en-même temps, vous participez à une activité économique illégal.

Si vous louez un appartement d'un locateur/propriétaire douteux, vous n'avez donc aucun droit en tant que locataire, ni la garantie de pouvoir habiter dans les lieux. La pire cas serait que vous vous retrouveriez à la rue/sans logement.

LES BONS GESTES:

Si vous cherchez un appartement en location indépendamment

- ✓ C'est la responsabilité du locateur/propriétaire de payer l'agent immobilier, et non vous, si ils ont fait auparavant un contrat entre eux
- ✓ Que personne n'a le droit de vous demander un paiement pour réserver ou voire un appartement en location

B. Si vous cherchez un appartement en location avec l'aide d'une agence immobilière

1) Vous devez signer un contrat avec les choses suivantes écrites :

- ✓ Le noms et signatures de l'agent et l'agence immobilier
- ✓ La durée de la recherche de location par l'agent
- ✓ La somme de la prime à payée convenue, quand faut-il payer et sur quel compte bancaire

2) La prime convenue doit être payer quand l'agent immobilier vous aura trouvé un appartement en location et que vous auriez signer le contrat de location avec le locateur/propriétaire. Vous devriez recevoir un reçu de votre paiement. Souvenez-vous que aucun changement ne pourra être fait quand le contrat de location sera signer.

SOUVENEZ NOUS

L'argent payé à l'agence immobilière n'est pas la caution pour l'appartement. La caution est payée sur un compte bancaire donner par le locateur/propriétaire, une fois que le contrat de location est signée.

À EVITER

NE PAYEZ PAS l'agent immobilier

- × Si vous n'avez pas un reçu de leurs services promis
- × Si vous n'avez pas un contrat légal et signé
- × En cash/espèces

NE LOUEZ pas un appartement/un canapé/un lit d'un locateur douteux!

